

891^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 8 octobre 2019 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Éric Pinard
Michel Patry
Louis Gagnon
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Est également présent à cette séance monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2019-10-08-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

– QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-10-08-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 890^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE le procès-verbal de la 890^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-10-08-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE les comptes payés et prélèvements en septembre 2019, qui s'élèvent à 189 823,37 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 30 septembre 2019, qui s'élèvent à 169 602,09 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de septembre 2019, qui s'élèvent à 142 960,35 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-10-08-04
RÈGLEMENT NUMÉRO 370-2019 RÉGISSANT LE TRAITEMENT DES
ÉLUS MUNICIPAUX
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU l'adoption de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

ATTENDU QUE cette loi modifie la Loi sur le traitement des élus municipaux;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001), une municipalité fixe, par règlement, la rémunération de son maire et celle de ses conseillers;

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} janvier 2019, l'allocation de dépenses des élus municipaux est imposable au gouvernement fédéral en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu;

ATTENDU QU'un avis de motion pour l'adoption du présent règlement a été donné par le conseiller Réal Dubé à la séance ordinaire du conseil le 13 août 2019 (résolution numéro 2019-08-13-04);

ATTENDU QUE le projet de règlement a également été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 13 août 2019;

ATTENDU QU'un avis public respectant l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux et contenant un résumé du projet de règlement a été publié dans le journal Le Jamésien, édition du 2 septembre 2019, et sur le site internet de la Ville, et ce, au moins 21 jours avant son adoption.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– QUE le règlement numéro 370-2019 « régissant le traitement des élus municipaux » soit adopté à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-10-08-05

DESSERCOM INC.

DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'EXEMPTION DE TAXE FONCIÈRE

AUDITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

MANDAT DE REPRÉSENTATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'à l'égard de la demande de reconnaissance d'exemption de taxe foncière déposée par Dessecom inc., la Commission municipale du Québec tient une audience les 23 et 24 octobre prochains à Amos.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

– DE MANDATER M^e Louis Bigué de l'étude légale Bigué Avocats pour agir dans le cadre dudit dossier et pour représenter la Ville de Matagami lors de l'audition de la Commission municipale du Québec dans le cadre de la demande déposée par Desssercom inc.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-10-08-06

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

**MÉMOIRE DE LA VILLE DE MATAGAMI DANS LE CADRE DE LA
CONSULTATION PROVINCIALE SUR LE TRANSPORT FERROVIAIRE
ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a tenu des consultations préalables à la tenue du Sommet sur le transport ferroviaire afin de recueillir les points de vue et opinions des entreprises, des clientèles et des organismes concernés par le transport ferroviaire;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a décidé d'utiliser cette tribune pour faire valoir son opinion sur ce sujet en y déposant un mémoire lors de la consultation tenue le 25 septembre 2019 à Val-d'Or.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le mémoire de la Ville de Matagami préparé dans le cadre des consultations préalables à la tenue du Sommet sur le transport ferroviaire organisé par le ministère des Transports du Québec.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-10-08-07

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

NETTOYAGE D'UNE PARTIE DU RÉSEAU SANITAIRE

ATTRIBUTION DE CONTRAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres sur invitation auprès de quatre entreprises pour le nettoyage d'une partie du réseau sanitaire;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a estimé une durée de 45 heures afin d'effectuer les travaux requis par ledit appel d'offres mais que ce chiffre pourrait légèrement varier en fonction des conditions rencontrées lors de l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu deux soumissions, soit :

Soumissionnaire	Mobilisation et démobilitation (taxes en sus)	Taux horaire (taxes en sus)
Veolia ES Canada Services Industriels inc.	4 776,00 \$	333,50 \$
Amnor Industries inc.	2 550,00 \$	373,33 \$

ATTENDU QU'après analyse des soumissions, dans les meilleurs intérêts de la Ville de Matagami, recommandation est faite au conseil municipal d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Amnor Industries inc. pour un taux horaire de 373,33 \$, taxes en sus, et un montant forfaitaire de 2 550 \$, taxes en sus, pour la mobilisation et la démobilitation.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER le contrat pour le nettoyage d'une partie du réseau sanitaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit Amnor Industries inc. pour un taux horaire de 373,33 \$, taxes en sus, et un montant forfaitaire de 2 550 \$, taxes en sus, pour la mobilisation et la démobilitation, et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-10-08-08

POLITIQUE RÉGISSANT L'ALCOOL ET LES DROGUES EN MILIEU DE TRAVAIL – ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville, comme employeur, reconnaît son obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique de ses employés;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à promouvoir et à maintenir un milieu de travail exempt des conséquences indésirables résultant de la consommation d'alcool ou de drogues, y incluant le cannabis;

ATTENDU QUE la Ville souhaite adopter une politique à l'égard de tout usage en milieu de travail qui pourrait être fait de tout alcool et drogue, y incluant le cannabis.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- D'ADOPTER la Politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail présentée par monsieur Pierre Deslauriers, directeur général.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-10-08-09

POLITIQUE PORTANT SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL – ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU la modification apportée à la Loi sur les normes du travail obligeant tous les employeurs à se doter d'une Politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel au travail et de traitement des plaintes, laquelle est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019;

ATTENDU l'importance de fournir aux employés salariés un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique ou sexuel;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer la Politique contre le harcèlement psychologique en milieu de travail adoptée en septembre 2014 (résolution numéro 2014-09-09-10) afin de pouvoir y intégrer l'aspect du harcèlement sexuel selon la disposition légale obligatoire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- D'ADOPTER la Politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel, telle que déposée par monsieur Pierre Deslauriers, directeur général.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-10-08-10

**POLITIQUE SALARIALE DES CADRES DE LA VILLE DE MATAGAMI
ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE lors de l'adoption de la politique salariale en octobre 2011, il a été convenu d'une révision à tous les quatre ans, une première révision a eu lieu en février 2016 (résolution numéro 2016-02-09-12);

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a fait réaliser, par le Carrefour Capital Humain de l'Union des municipalités du Québec, une étude afin d'évaluer la rémunération du personnel cadre avec un marché de référence comparable;

ATTENDU QUE suite à cette étude, le directeur général, monsieur Pierre Deslauriers, a élaboré une nouvelle politique salariale afin d'actualiser celle adoptée le 9 février 2016.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- D'ADOPTER la Politique salariale des cadres de la Ville de Matagami, telle que déposée par monsieur Pierre Deslauriers, directeur général.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-10-08-11

**POLITIQUE ADMINISTRATIVE DES CADRES
AVENANT CONCERNANT LE FONDS DE PENSION ET L'ASSURANCE
COLLECTIVE – APPROBATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'ADOPTER l'avenant numéro 3 modifiant la Politique administrative des cadres de la Ville de Matagami de façon à autoriser la hausse de la contribution au fond de pension et à modifier la période d'admissibilité à l'assurance collective, tel que déposé par le directeur général, monsieur Pierre Deslauriers.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-10-08-12

RÉMUNÉRATION 2019 ET 2020 DU PERSONNEL CADRE (PERMANENTS ET CONTRACTUELS) – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'AUTORISER les dispositions relatives à la rémunération du personnel cadre (permanents et contractuel) pour les années 2019 et 2020, telles que présentées par monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et trésorier, dans sa note de service du 1^{er} octobre 2019.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-10-08-13

**POSTE D'ANIMATEUR AQUATIQUE
ÉCHELLE SALARIALE ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'il y a lieu d'actualiser l'échelle salariale et les conditions de travail du poste d'animateur aquatique en vigueur depuis 2013.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'ADOPTER l'échelle salariale suivante pour l'année 2019, et ce, selon les qualifications mentionnées ci-dessous, pour le poste d'animateur aquatique au Service des loisirs de la Ville de Matagami :

Échelon	Description Qualifications détenues	Salaire horaire
1	Moniteur (Société canadienne de la Croix-Rouge)	17,77 \$
2	Sauveteur national (Société royale de Sauvetage du Canada)	17,77 \$
3	Sauveteur national (Société royale de Sauvetage du Canada)	19,51 \$
	et	
	Moniteur (Société canadienne de la Croix-Rouge)	
	ou	
	Moniteur (Société royale de Sauvetage du Canada)	

4	Sauveteur national (Société royale de Sauvetage du Canada) et Moniteur (Société canadienne de la Croix-Rouge) Moniteur (Société royale de Sauvetage du Canada)	20,89 \$
5	Sauveteur national (Société royale de Sauvetage du Canada) et Moniteur (Société canadienne de la Croix-Rouge) Moniteur SN (Société royale de Sauvetage du Canada)	21,87 \$
6	Sauveteur national (Société royale de Sauvetage du Canada) et Moniteur (Société canadienne de la Croix-Rouge) Moniteur SN (Société royale de Sauvetage du Canada) Instructeur sécurité aquatique (Société canadienne de la Croix-Rouge)	22,49 \$

- QUE le taux horaire soit majoré de 0,50 \$ pour les cours donnés par le Service des loisirs et la formation visant la qualification du personnel pour le poste d'assistant-surveillant-sauveteur;
- DE VERSER annuellement dans un Régime enregistré d'épargne-retraite (RÉER), 6 % du salaire régulier, le versement se faisant au début de chaque année sur la base du cumulatif de l'année précédente;
- DE FOURNIR annuellement deux maillots et deux ensembles de vêtements (short et t-shirt);
- QUE ladite échelle salariale soit indexée annuellement selon le même taux que celui accordé au personnel syndiqué pour les années 2020 et les suivantes;
- ET D'ABROGER la résolution numéro 2013-01-15-15.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-10-08-14

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 350-2016

PROJET « RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION ET TRAVAUX CONNEXES »

**PAIEMENT DE CAPITAL ET INTÉRÊT SELON ÉCHÉANCIER
AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER dans le cadre du Règlement d'emprunt numéro 350-2016 décrétant un emprunt et une dépense de 10 555 264 \$ pour le projet « Réfection de la station d'épuration et travaux connexes », le paiement préautorisé de 348 278,50 \$, lequel est composé de 277 000 \$ en capital et de 71 278,50 \$ en intérêt, tel que prévu dans l'échéancier de paiement du financement.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-10-08-15

CORRESPONDANCE

1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL

a) *Conseil Cris-Québec sur la foresterie*

- i) Rapport annuel 2018-2019

b) *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*

- i) Accusé réception du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

c) *Ministre des Transports*

- i) Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration – Confirmation d'aide financière

d) *Société de développement de la Baie-James*

- i) Rapport annuel 2018

2. AUTRES

a) *Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie Abitibi-Témiscamingue*

- i) Rapport final de la Conférence Le Nord et sa Logistique

b) *Société d'aide au développement des collectivités de Matagami*

- i) Rapport annuel 2018-2019

2019-10-08-16
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RAPPORT MENSUEL – SEPTEMBRE 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-10-08-17
SERVICE DES INCENDIES
RAPPORT MENSUEL – SEPTEMBRE 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-10-08-18
SERVICES TECHNIQUES
RAPPORT MENSUEL – SEPTEMBRE 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-10-08-19
SERVICE DES LOISIRS
RAPPORT MENSUEL – SEPTEMBRE 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

– D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-10-08-20
PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC
LETRE DU 30 SEPTEMBRE 2019
AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE PAR LE SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE
POUR LE PROJET « JEUNES LEADERS MATAGAMIENS »

Dépôt pour information.

2019-10-08-21
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RENOUVELLEMENT DE MANDATS

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 276-2002 constituant un comité consultatif d'urbanisme, le comité est composé d'un membre du conseil municipal et de quatre résidants de la municipalité;

ATTENDU QUE la durée du mandat est de deux ans et que ce mandat est renouvelable par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE messieurs Gérald Pichette et Martin Filion ont exprimé le désir de renouveler leur mandat respectif au sein du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- DE RENOUELER les mandats de monsieur Gérald Pichette au siège numéro 2 et de monsieur Martin Filion au siège numéro 4 du comité consultatif d’urbanisme de la Ville de Matagami, et ce, pour une période de deux ans, soit du 16 octobre 2019 au 15 octobre 2021.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2019-10-08-22
PERMIS D’AFFAIRES
« DANIEL CHAMPAGNE ENR. »

Dépôt pour information.

2019-10-08-23
PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

2019-10-08-24
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- DE LEVER la séance à 19 h 50.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER